



DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS

Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines
Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements

DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/2020/N° 29

Affaire suivie par : Smaïne SEDDIKI
Tél. : 01 72 71 66 34
Mél : smaïne.seddiki@interieur.gouv.fr

Paris, le

15 MAI 2020

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

à

destinataires in fine

L'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie Covid-19, et plus particulièrement la réorganisation des SIS pour assurer leurs missions dans un contexte de confinement, a provoqué l'arrêt quasi-complet des entraînements et des interventions en milieu hyperbare.

Cependant en fonction des risques inhérents à l'exposition au Covid-19 et à d'éventuelles séquelles chez des personnels contaminés, la reprise de l'activité hyperbare nécessite une vigilance particulière notamment au plan de l'aptitude médicale.

Afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire, je vous propose en annexe une catégorisation des sapeurs-pompiers ayant rencontré le virus du SARS-CoV-2 et une conduite à tenir adaptée pour définir leur aptitude médicale à la reprise de l'activité hyperbare.

Ces recommandations abordent uniquement l'aptitude médicale aux interventions en milieu hyperbare. Elles tiennent compte des dernières données scientifiques ainsi que de l'avis d'experts du SSSM des SIS, du SSA et de différentes sociétés savantes internationales qui se sont exprimées lors de visioconférences organisées par l'Association Internationale des Centres Hyperbares Francophones (ICHF).

Elles seront amenées à évoluer en fonction de la disponibilité des tests (sérologiques et virologiques), de l'évolution des données scientifiques et des retours d'expériences.

Le commandant Jean-Jacques GRENAUD (jj.grenaud@valabre.com), conseiller technique national de plongée ou le médecin commandant Mathieu COULANGE (mathieu.coulanges@mail.ap-hm.fr), médecin référent hyperbare du centre national de plongée de l'ENTENTE-VALABRE sont à votre disposition pour toutes précisions complémentaires sur les recommandations présentées en annexe.

Pour le directeur général,
le chef de service,
adjoint au directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
chargé de la direction des sapeurs-pompiers


Michel MARQUER

Destinataires

- Messieurs les chefs d'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité ;
- Messieurs les directeurs des services d'incendie et de secours ;
- Monsieur le directeur de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) ;
- Monsieur le directeur de l'Entente pour la protection de la forêt méditerranéenne (EcASC).

Destinataires pour information

- Monsieur le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- Monsieur l'amiral commandant le bataillon de marins-pompiers de Marseille.